

APPEL.

Ottawa 11 Mai, 1900

Freres—Le Bureau Aviseur, représentant les succursales de Hull et d'Ottawa de la C. M. B. A., desire votre généreuse co-opération en venant en aide aux victimes du feu qui le 27 Avril a dévasté une grande partie d'Ottawa et de Hull

Malheureusement un grand nombre de nos membres ont souffert. Plusieurs ont perdu tout ce qui leur appartenait, pendant que les autres ont perdu la plus grande partie de leur ménage. Un plus grand malheur encore a été la destruction de plusieurs moulins à scie et manufactures qui leur donnaient de l'emploi

Comme le nombre des incendies monte à 107, nous nous trouvons incapables avec nos faibles ressources de donner à nos freres en détresse un aide suffisant pour les secourir pendant la crise actuelle et jusqu'au moment où les diverses industries dans lesquelles ils étaient employés aient repris leurs opérations. Nous vous faisons donc cet appel espérant que vous leur viendrez en aide autant que vos moyens vous le permettent.

Fraternellement à vous,

M. J. O'FARRELL

Président.

W. A. BROWN

Secrétaire.

Bureau Aviseur de la C. M. B. A.

Bureau du Grand Secrétaire.

London, Ont., 20 Juin 1900

M. J. O'Farrell, Ecr., Ottawa, Ont.

Cher Monsieur et Frere—Le Bureau des Syndics du Grand Conseil de la C. M. B. A. est en faveur d'un appel en aide à nos membres de la C. M. B. A. victimes du récent feu de Hull et d'Ottawa.

Fraternellement à vous, SAMUEL R. BROWN, Grand Secrétaire.

CONVENTION LOCALE A CHURCH POINT, N. E.

La troisième convention semi annuelle des membres de la C. M. B. A. des Comtes de Digby et de Yarmouth a eu lieu au collège Ste Anne, Church Point, les 7 et 8 Juillet. La première session a été tenue samedi soir sous la présidence du Rév. Père LeDore. Les orateurs de la soirée furent le R. P. Daguand, supérieur du collège Ste Anne, le R. P. Braud, le R. P. LeDore, M. Edouard U. Doucet, etc.

Les délégués des diverses succursales étaient :

Yarmouth, M. M. J. R. Saulnier, Elize Comeau et Louis LeBlanc; Pabnico-Ouest, M. M. H. S. LeBlanc, M. P. P., James A. D'Entremont et Louis T. E. Amireau; Lower East Pabnico, W. H. Amireau et Charles V. Amireau; Meteghan, Wm German, Doulis D'Entremont et François E. Comeau; Belliveau's Cove, Charles Siehelin, Edouard F. Comeau et Daniel Gaudet; Church Point, Léo LeBlanc, Isaac LeBlanc et Ed. L. Comeau.

A part les délégués un grand nombre de membres étaient aussi présents.

A 2 heures dimanche après midi tous les membres réunis dans la succursale de St. Etienne ont assisté à un excellent et superbe repas qui fut servi et auquel prirent part plus de soixante personnes.

La réunion du soir eut lieu à 7 heures. En l'absence du président, le R. V. J. J. Sullivan, le vice président, M. H. S. LeBlanc, M. P. P., présida, avant a été célébrés sur lestrade, les RR. PP. LeDore et Braud et l'Hon. A. H. Comeau, M. P. P.

Des magnifiques petits discours sur les nombreux avantages et le bien de la C. M. B. A. furent prononcés par le R. P. Braud, l'Hon. A. H. Comeau, M. H. S. LeBlanc, M. P. P., le principal J. P. Connolly, MM. J. R. Saulnier, Ed. L. Comeau, E. E. Comeau, W. H. Amireau et autres.

A la fin de l'assemblée, des remerciements furent votés aux P. Res. Eudistes pour avoir si généreusement mis la salle de leur collège à la disposition de la Convention, au président, M. H. S. LeBlanc et à la succursale de Church Point. Le R. P. LeDore et M. LeBlanc y prépondèrent.

Les memes officiers ont été réélus pour la prochaine convention qui aura lieu à Pabnico-Est le premier samedi du mois de janvier prochain.

LA SUCCURSALE NO. 292.

Au sujet du Bonus.

On nous a prié d'insérer dans les colonnes du CANADIEN la résolution suivante adoptée par les membres de la succursale No. 292 de St. Norbert, Manitoba.

Considérant que la C. M. B. A. est une société d'assurance mutuelle exclusivement Catholique qu'il faut sans cesse fortifier par l'admission de nouveaux membres :

Considérant que ses polices d'assurance sont d'un prix peu élevé, et par cela même accessibles aux bourses des plus pauvres d'entre nous :

Considérant que les Grands Syndics ont jugé à propos d'abolir le paiement de salaires à des organisateurs nommés spécialement pour les différentes provinces du Dominion, et de le remplacer par l'octroi d'un bonus de trois piastres payables à tout membre d'une succursale qui gagne à la société une nouvelle admission :

Considérant que depuis cette institution, le nombre des initiations, par mois, ont doublé et même triplé :

Considérant que par ce système, chaque membre devient un organisateur et que l'argent de la société se débourse non pas pour payer le temps plus ou moins rémunérateur des anciens organisateurs, mais plutôt et seulement pour le nombre de membres nouvellement recrutés :

Il est en conséquence proposé par le frere Lucien Vouriot secondé par le frere Z. Laporte, et adopté unanimement que prière soit faite aux Grands Syndics de ne pas changer l'état de choses actuel, mais que au contraire le bonus de \$3.00 continue comme dans le cours de ces derniers mois à être octroyé à qui de droit pour toute admission d'un nouveau membre.

DIX CHOSSES BONNES A SAVOIR

1. Le sel fait trancher le linge par conséquent en préparant des bouillies et des sauces, il est bon de ne l'ajouter qu'à la fin de la préparation.

2. L'eau bouillante enlève la plus part des taches de fruits, versée sur la bouillie sur la place comme à travers une passoire, afin de ne pas brûler le linge plus qu'il est nécessaire.

3. Le jus de tomates mures enlève les taches de rouille du linge et des draps.

4. Un cutiller à soupe d'essence de térébenthine ajoutée à la lessive aide puissamment à blanchir le linge.

L'amidon bouilli est beaucoup amélioré par l'addition d'un peu de gomme arabique et de blanc de baleine.

La cire jaune et le sel rendront propre et poli comme du verre le plus rouillé des fers à repasser. Enveloppez un morceau de cire dans un chiffon, et, quand le fer sera chaud, frottez-le d'abord avec cette espèce de tampon, puis avec un papier saupoudré de sel.

Une solution d'onguent mercuriel dans la même quantité de pétrole constitue le meilleur remède contre les punaises, à appliquer sur les bois de lit ou contre les boîtes d'une chambre.

Le pétrole assouplit le cuir des souliers et des chaussures durci par l'humidité, et le rend aussi flexible et mou que lorsqu'il était neuf.

Le pétrole fait briller comme l'argent les ustensiles en étain; il suffit d'en verser sur un chiffon en laine et de frotter le métal avec. Le pétrole enlève aussi les taches sur les meubles vernis.

L'eau de pluie froide et un peu de soude enlèvent les taches de graisse de toutes les étoffes qui peuvent se laver.—Du Soleil.

COMMENT ON GAGNE UNE PLACE AU SOLEIL.

Un Exemple Pour les Jeunes Gens.

Le marchand vient d'entrer au magasin, plus à bonne heure que d'habitude, décidé aux affaires.

A peine est-il assis à son pupitre qu'il se trouve en face d'un garçonnet à l'air singulièrement déterminé, se tenant chapeau bas dans une attitude d'attente, mais ne disant rien.

Au bout de deux minutes le garçon, après une légère toux :

Excusez moi, monsieur, dit-il, je suis pressé.

Le marchand le regardant de travers :

Que voulez-vous ?

Je veux une occupation, si vous en avez une à me donner.

Oh, vous voulez une occupation : mais pourquoi est-vous si pressé ?

Je suis obligé d'être pressé, M. le Marchand. J'ai quitté l'école hier après midi pour commencer à travailler et je veux travailler. Se n'ai pas encore d'occupation et je n'ai pas non plus de temps à perdre. Si vous ne pouvez rien faire pour moi, dites-le, s'il vous plaît, et je vais aller ailleurs; je suis pressé. La place où je m'arrêterai est celle où je gagnerai quelque chose.

Le marchand regarde sa montre.

Quand pouvez-vous venir ?

Je n'ai pas à revenir, répond le garçonnet; je suis ici, et je devrais être à l'ouvrage si vous aviez dit oui tout de suite.

Et une demi-heure après, il était ferme à la besogne. C'est comme cela qu'il la gardera aussi longtemps qu'il voudra.—Du Soleil.

NOUVELLE SUCCURSALE.

Une nouvelle succursale No. 337 a été instituée le 27 Juillet, à St. Albert, T. N. par le Grand Conseil spécial de la C. M. B. A. La liste des officiers de cette succursale paraît dans la partie Augmentée.

Il y a eu une erreur typographique le mois dernier dans notre liste des membres de l'année. L'année pendant laquelle le frere F. P. Kavanaugh fut admis membre doit se lire 1896 au lieu de 1898.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES.

A une séance spéciale de la Succursale No. 26, tenue en sa salle ordinaire, à Havre-aux-Maisons, dimanche le 1er jour de Juillet, l'occasion de la mort du Frere Laurent Vigneault :

Il a été proposé par les Freres P. L. Joneas, Camille Delaney et Wm C. Arsenau, secondé par les Freres Dr. J. F. Salomon, Dohr Delaney et J. B. Turbide, et résolu à l'unanimité :

Que les membres de cette succursale ont appris avec beaucoup de regrets le décès arrivé à l'hôpital de marine de Pictou, N. E., le 21 Juin, de leur Frere Laurent Vigneault, l'un des membres fondateurs de la C. M. B. A. à Havre-aux-Maisons, et se faisant à reconnaître que le Frere défunt a été l'un des adeptes les plus zélés de notre société :

Que son départ pour un monde meilleur laisse dans nos rangs un vide qui sera difficile à remplir :

Qu'en considération de l'estime dont jouissait le défunt auprès de tous les membres de cette succursale, ces derniers lui fassent chanter un service et qu'ils y assistent en corps :

Que copies des présentes résolutions soient envoyées à la famille du défunt et au journal LE CANADIEN pour publication.

A l'assemblée des membres de la Succursale No. 21, de Tiguish, Ile du P. E., tenue le 20 Juillet, à leur salle de réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement :

Considérant qu'il a plu au Tout Puissant de retirer d'au milieu de nous notre frere Thomas LeClair :

Résolu, Que nous déplorons sa perte avec un vif sentiment de regret :

Résolu, Que nous offrons nos sincères condoléances et notre profonde sympathie aux parents de notre regretté frere :

Résolu, Que copie de ces résolutions soit envoyée à la famille de notre regretté frere et que les dites résolutions soient publiées dans les colonnes de l'Impartial, et du CANADIEN, organe officiel de la C. M. B. A.

Les membres de la Succursale No. 23, de St. Boniface, Man., ont adopté la résolution suivante à l'occasion de la mort de Mr. P. Bertrand de Montréal, frere de leur Secrétaire Financier :

Proposé par Frere Lecomte, secondé par Frere Laurendeau, qu'un vote de condoléances soit offert à notre digne Secrétaire Financier à l'occasion du malheur qui vient de le frapper, en la perte d'un frere bien-aimé, et que copie de cette résolution soit adressée au journal LE CANADIEN, par publication.

Assemblée spéciale des membres de la Succursale No. 217 de la C. M. B. A. de L'Assomption, convoquée par Monsieur le Président, à l'occasion du décès du Frere Louis Philippe Archambault.—

Le Frere Charles Rho, Président, au fauteuil.

Le Frere J. E. Faribault est choisi comme Secrétaire pro tempore.—

Il est proposé par Freres J. E. Dubamel et T. Archambault, secondé par Freres E. Archambault et F. X. Lemire, et résolu que les membres de cette succursale éprouvent un bien vif regret et une profonde affliction de la mort du Frere Louis Philippe Archambault, commis marchand, le plus jeune membre de cette fraternité et le premier dont elle ait à déplorer la perte.

Proposé par Freres Révérend Mr. Jobin et O. Royal, secondé par Freres Louis Desmarais et Eugène Lacombe, et résolu que ce décès prénaturel non-seulement enlève à cette association un membre dévoué, mais aussi lui fait perdre un de ses officiers les plus zélés aux intérêts de cette succursale.—

Proposé par Freres J. P. Viger et Wilfrid Arbour, secondé par Freres Charles Peltier et J. Lafortune que pour prouver leur sympathie au Frere défunt les membres de cette fraternité assistent en corps à ses funérailles.—

Proposé par Freres Louis Heuillet et secondé par Freres H. Lucette, et résolu que le troisième soit autorisé à offrir, au nom de cette succursale, un bouquet spirituel de messes pour le repos de son âme, et qu'une somme de cinq piastres soit versée à cette fin.—

Proposé par Révérend Frere H. Maradas secondé par Frere O. Maradas que les présentes résolutions soient remises à la famille du défunt et que les dites résolutions soient publiées dans les colonnes de l'Impartial, et du CANADIEN, organe officiel de la C. M. B. A. et que copie de ces résolutions soit adressée au journal LE CANADIEN, par publication.

La succursale No. 21 de St. Henri le Montréal a adopté la résolution suivante :

Que les membres de cette succursale soient invités à adresser à son défunt, Frere F. X. Payette.

Que le 21 du mois prochain un autre vote de condoléances à l'adresse de Frere Théophile Hivonvenu à l'occasion de la mort soudaine de son épouse.